

## EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Séance du : 27 mai 2024  
Président : M. Vincent BUCCINO  
Rapport sur : Préavis N° 2024/142  
Rapporteur : M. Pierre GIRARD

### LE CONSEIL COMMUNAL DE NYON

**vu** le préavis N° 2024/142 concernant le deuxième train de mesures d'améliorations des domaines d'alpages de la Ville de Nyon,  
**ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,  
**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 706'000.– TTC pour financer les études et travaux pour les mesures d'amélioration des domaines d'alpages, sous déduction de la participation du Canton de CHF 470'000.– dans le cadre des subventions en faveur des améliorations foncières du canton de Vaud ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépense du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 30 ans ;
3. d'adopter le Règlement communal d'attribution des parcelles agricoles propriété de la Ville de Nyon tel qu'il a été amendé.

L'amendement proposé par la commission, passant le point 5e) au point 3d) du Règlement, est accepté par 48 oui, 37 non et 2 abstentions.

L'amendement proposé par la Municipalité, suite à l'acceptation du précédent amendement, demandant la suppression du point 5d) est accepté par 56 oui, 14 non et 19 abstentions.

Les conclusions du préavis et de son Règlement amendé sont acceptées par 84 oui, 1 non et 2 abstentions.

Pour extrait conforme levé le 28 mai 2024.

**l'attestent**

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE NYON**

**Le Président :**

**La Secrétaire :**

